

2023

Note de synthèse Budget Primitif

SOMMAIRE

- 1 Introduction
- 2 Eléments de contexte
- 3 Le fonctionnement
- 4 L'investissement
- 5 Les budgets consolidés
- 6 La dette
- 7- La fiscalité
- 8 Les principaux ratios

1- Introduction:

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette présente note répond à cette obligation et sera mise en ligne sur le site internet de la commune.

2- Eléments de contexte :

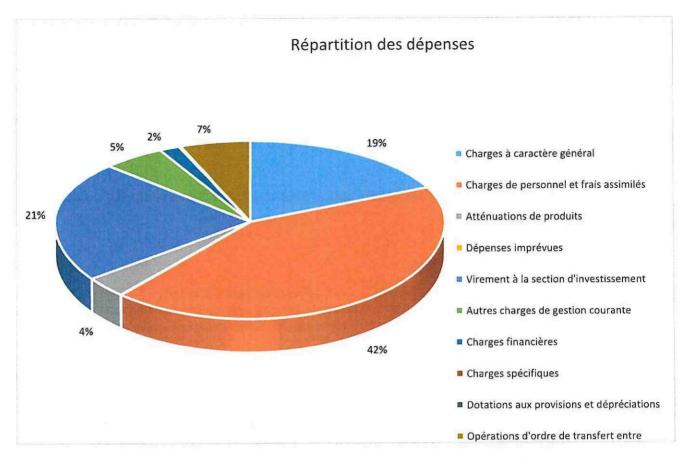
L'inflation a connu, en 2022, un taux record dans le monde. Il s'agit d'une inflation « importée » majoritairement en raison de la hausse des coûts des matières premières. Le conflit en Ukraine a également eu des répercussions économiques notamment en Europe.

Le projet de loi de finances 2023, prévoit une hausse des transferts de l'Etat aux collectivités : ils atteignent 107,5 milliards d'euros contre 105,9 en 2022. Cette augmentation est principalement liée à l'abondement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, alors que les dotations pour le soutien à l'investissement stagnent voire diminuent notamment pour la DSIL. (nota : la commune de La Turballe ne mobilisera pas de DETR, ni de DSIL en 2023 pour le financement de ces projets d'investissement – report pour une mobilisation en 2024)

3- Le Fonctionnement :

Le budget primitif 2023 s'élève à 10 678 208.04 € en diminution de 1,49 % par rapport au budget primitif 2022. Il se répartit ainsi :

Compte	Libellé	Budget N-1	Budget N	%
F	FONCTIONNEMENT			
D	DEPENSE	10 839 498,83	10 678 208,04	-1,49%
011	Charges à caractère général	1 653 684,00	2 051 869,45	24,08%
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 232 669,00	4 520 750,00	6,81%
014	Atténuations de produits	326 618,00	377 658,58	15,63%
22	Dépenses imprévues	149 949,23		-100,00%
023	Virement à la section d'investissement	3 074 330,14	2 200 394,65	-28,43%
65	Autres charges de gestion courante	583 048,46	575 165,36	-1,35%
66	Charges financières	208 600,00	203 000,00	-2,68%
67	Charges spécifiques	10 600,00	1 500,00	-85,85%
68	Dotations aux provisions et dépréciations	20 000,00	15 000,00	-25,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	580 000,00	732 870,00	26,36%

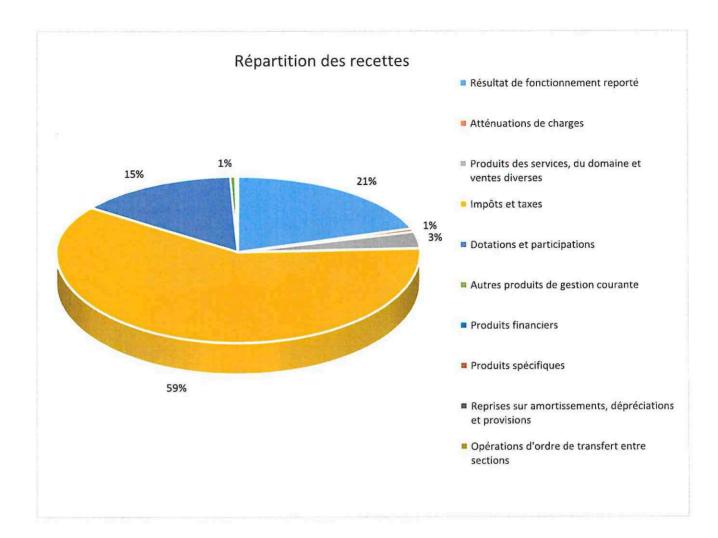


Le chapitre 011 augmente de 24,08 %, principalement à cause de la forte hausse du coût des fluides mais également à cause des dépenses imprévues qui y sont désormais intégrés (conséquence du passage à la M57).

La hausse du chapitre 12 (personnel) est quant à elle liée à l'évolution mécanique des carrières des agents mais aussi et surtout aux revalorisations salariales (hausse du SMIC, hausse du point d'indice...) sur une année pleine.

Les recettes de fonctionnement (hors résultat reporté et hors opération d'ordre) augmentent de 9,07%. En voici la répartition :

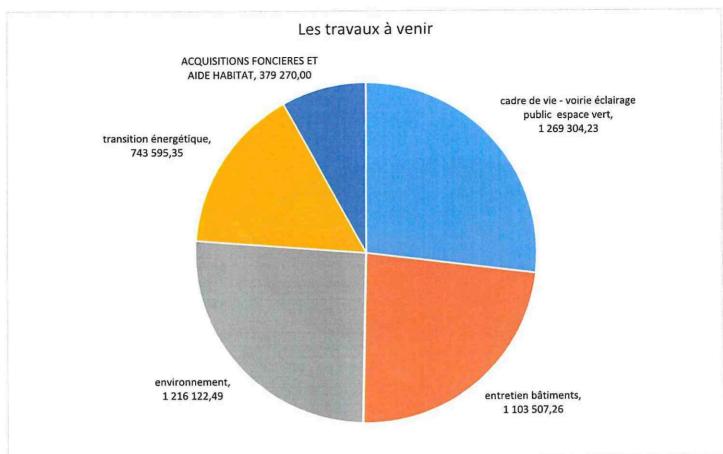
Compte	Libellé	Budget N-1	Budget N	%
F	FONCTIONNEMENT			
R	RECETTE	10 839 498,83	10 678 208,04	-1,49%
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 098 149,83	2 224 498,14	-28,20%
013	Atténuations de charges	98 200,00	60 000,00	-38,90%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	311 500,00	319 316,00	2,51%
73	Impôts et taxes	5 690 876,00	6 330 322,00	11,24%
74	Dotations et participations	1 559 368,00	1 653 651,90	6,05%
75	Autres produits de gestion courante	50 000,00	62 000,00	24,00%
76	Produits financiers	5,00	5,00	0,00%
77	Produits spécifiques	15 000,00	1 000,00	-93,33%
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00	15 000,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 400,00	12 415,00	-24,30%

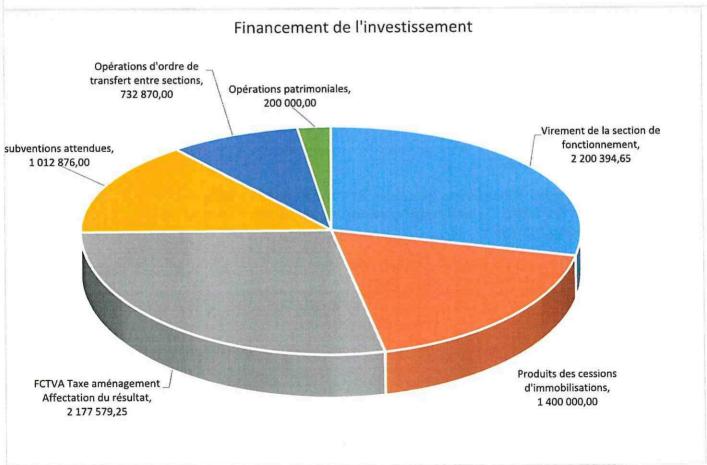


La fiscalité reste la principale source de recette de la commune et est toujours dynamique avec ses 11,24 % (bases +7 % et dotation solidarité communautaire)

4- L'investissement

La section d'investissement s'élève à 7 723 719.90 €. Le remboursement du capital se monte à 597 000 €. Le budget consacré aux travaux est de 4 711 799.33 € réparti selon les catégories ci-dessous





5 - Les budgets annexes :

Les budgets annexes s'équilibrent comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
Budget VVF	438 072,61 €	438 072,61 €	350 265.61 €	350 265.61 €
Budget Cimetière	92 545 €	92 545€	1	

6 - La dette :

La dette globale s'élève à 5 633 481,32 € au 1er janvier 2023. Elle se répartit ainsi :

Budget	CRD au 01/01/2023		
Budget Commune	4 937 315.28 €		
Budget VVF	696 166.04 €		

7 - La Fiscalité :

	Estimation Bases 2023	Taux	Produits attendus
Taxe d'Habitation	7 608 308	16.28 %	1 238 633 €
Taxe Foncier Propriété Bâti	10 664 229	36.14 %	3 854 052 €
Taxe Foncier Propriété Non Bâti	52 688	48.93 %	25 780 €
TOTAL			5 118 465 €

8 - Les principaux ratios :

	Valeurs 2023 La Turballe	Moyennes nationales de la strate (commune touristique) (3500 habitants à 10 000habitants)
Dépenses réelles de fonctionnement / population DGF (mesure le niveau de service rendu)	965,22€	878€
Produit des impositions directes/population DGF (mesure l'importance des recettes émanant du contribuable)	637,89€	661 €
Recettes réelles de fonctionnement/population DGF (mesure des moyens financiers récurrents)	1 052,00 €	1170 €
Dépenses d'équipement brut/population DGF (mesure l'effort d'équipement)	602.44 €	297 €
Encours de dette au 31 décembre/population DGF (mesure l'ampleur de l'endettement)	615,32 €	965 €
Dotation Globale de Fonctionnement/ population DGF (mesure la principale dotation de l'Etat versée aux collectivités)	151.50 €	132 €

Ces ratios comparent la Commune à un niveau de commune en fonction de la population. La population DGF corresponds à la population INSEE (4982) auquel on ajoute les résidences secondaires (3042)